



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février, à quatorze heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à l'auditorium La Muse à Bressols, sous la présidence de Robert DESCAZEAUX, son Président.

#### Délégués votants présents :

ALBEFEUILLE-LAGARDE	M. BOURDONCLE	ALBIAS	M. ROUCHY
ASQUES	M. FALGAYRAS	AUCAMVILLE	M. PECH
AUTERIVE	Mme DELPONT	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON	BEAUPUY	M. AUBERGER
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE	BIOULE	M. FLAUJAC
BOUDOU	M. FIELDS	BOUILLAC	M. GARDE
BOURRET	M. DUSSAUX	BRASSAC	M. AJAS
BRESSOLS	M. IBRES	CAMPAS	M. ASTOUL
CANALS	M. PURCHA	CASTELMAYRAN	M. OLLINO
CASTELSARRASIN	M. BENECH	CAUMONT	M. COSTES
CAYLUS	M. SERVIERES	CAYRIECH	M. DONNADIEU
CAZALS	M. ESPINOSA	CORBARIEU	M. GAYRAL
CORDES TOLOSANNES	M. CITRON	COUTURES	M. GARRIGUES
CUMONT	M. FAURE	DIEUPENTALE	Mme CUSTODY
DUNES	M. MORELLINI	DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT
ESCATALENS	M. BAZIN	ESCAZEAUX	M. DUILHE
ESPINAS	M. FERAL	FABAS	M. POZZA
FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND	FENEYROLS	M. BIGET
GARGANVILLAR	M. DESCAZEAUX	GASQUES	M. LETOURMY
GENSAC	Mme FABAROL	GIMAT	M. DIANA
GINALS	M. CADILHAC	GOLFECH	M. MALASZEK
GRAMONT	M. SERRES	GRISOLLES	M. MARTY
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA
LACHAPELLE	M. CAVIN	LACOUR DE VISA	M. LAVERGNE
LACOUR ST PIERRE	Mme PIZINI	LAFRANÇAISE	M. SEGONNE
LAMAGISTERE	M. DOUSSON	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAPENCHE	M. VAN GYSEL	LARRAZET	Mme SOBOL
LA SALVETAT BELMONTET	M. LASFARGEAS	LAUZERTE	M. PIERASCO
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. PLANTADE
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	MALAUSE	M. VILLA
MANSONVILLE	M. BERTHET	MARIGNAC	M. BUSO
MARSAC	M. BECBEC	MAS-GRENIER	M. ESTANOVE
MEAUZAC	M. SALITOT	MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY
MOLIERES	M. SAHUC	MONBEQUI	M. VILLEMUR
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE	MONTASTRUC	M. MALMON
MONTAUBAN	Mme BERLY	MONTBARTIER	M. GRADIT
MONTBETON	M. WEILL	MONTECH	M. BELY
MONTEILS	M. SOULIE	MONTESQUIEU	M. LOUSSERT
MONTFERMIER	M. LANDOU	MONTGAILLARD	M. SALOMON
MONTJOI	M. BRUEL	MONTRICOUX	M. BOUISSET
NEGREPELISSE	M. TOURREL	PERVILLE	M. VIGROUX
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMPIGNAN	M. RIBES
POUPAS	M. KENDALL	PUYCORNET	Mme PUJOL
PUYLAROCHE	M. BELON	ROUECOR	M. DECAUNES
SEPTFONDS	M. RONCHI	SERIGNAC	M. GIAVARINI
SISTELS	M. QUARGENTAN	ST AIGNAN	Mme BENVEGNI
ST AMANS DU PECH	M. MERLY	ST CIRICE	M. TRAMUZZI
ST CIRQ	M. BAILLS	ST CLAIR	M. VERBRUGGE
ST GEORGES	M. PAGES	ST MICHEL	Mme TREUILHE
ST NAUPHARY	M. LACAM	ST NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST NICOLAS DE LA GRAVE	M. BOYE	ST PROJET	M. PISANI
ST VINCENT D'AUTEJAC	M. GRILLAT	TOUFFAILLES	M. LAFAGE
VAISSAC	M. DELMAS	VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU
VARENNES	M. CARRASCO	VAZERAC	M. LESTRADE
VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC	VIGUERON	M. COUDERC
VILLEBRUMIER	M. ASTOUL	VILLEMADE	M. LABRUYERE

Déleques excuses

ANGEVILLE	M. LABORIE	AUTY	M. CRAIS
BALIGNAC	M. DUPONT	BARDIGUES	M. DUPOND
BARRY D'ISLEMADE	M. PORTAL	BELVEZE	M. PRADALIE
BESSENS	M. GIMBREDE	BOULOC EN QUERCY	M. MONTAGNAC
BOURG DE VISA	M. MEYER	BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE
CASTANET	M. ROUX	CASTELFERRUS	M. DUPUY
CASTELSAGRAT	M. DONZELLI	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	CAYRAC	Mme DAMAGGIO
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
DONZAC	M. SOPETTI	ESPALAIS	M. MOLLE
ESPARSAC	M. GUIRBAL	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FINHAN	M. DUBEROS
GARIES	M. TONIN	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
GLATENS	M. RENARD	GOAS	M. BAQUE
GOUDOURVILLE	M. BOUYAT	LABASTIDE DE PENNE	M. BONESTEVE
LABASTIDE ST PIERRE	M. OLIVIER	LABOURGADE	M. SAMAIN
LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE	LAFITTE	M. MASSON
LAGUEPIE	M. SEMPER	LAMOTHE CUMONT	M. THAU
LAVAURETTE	M. PASSEDAT	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN	LEOJAC	M. QUATRE
LE CAUSE	M. COUREAU	LIZAC	M. GARGUY
LOZE	M. FAUCON	MAUBEC	M. DAYREM
MAUMUSSON	M. FAUX	MERLES	M. HOZJAN
MIRABEL	Mme LINTRUISEUR	MOISSAC	M. HENRYOT
MONCLAR DE QUERCY	M. GOURMANEL	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTAIN	M. DELLUC	MONTALZAT	M. CRABIE
MONTBARLA	M. CHERON	MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS
MOUILLAC	M. ROMANO	NOHIC	M. SAVIGNAC
ORGUEIL	M. PUJOL	PARISOT	M. CHEVALERIAS
POMMEVIC	M. DELACHOUX	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
PUYGAILLARD DE QUERCY	M. GARY	PUYLAGARDE	M. GILLES
REALVILLE	M. MOURGUES	REYNIES	M. DABOUST
SAUVETERRE	M. BELVEZE	SAVENES	M. DE TARRAGON
ST AMANS DE PELLAGAL	M. AURIENTIS	ST ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE
ST ARROUMEX	M. DELLAC	ST BEAUZEIL	M. POST
ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE	ST JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX
ST LOUP	Mme CRESSON	ST PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST PORQUIER	M. PREVEDELLO	ST SARDOS	M. FENIE
ST VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC	STE JULIETTE	M. GIBERT
TREJOULS	M. CORRECH	VALEILLES	M. CREHEN
VAREN	M. CANTALOUBE	VERDUN SUR GARONNE	M. TUYERES
VERLHAC TESCOU	Mme EMPTAZ		

**Pouvoirs à :** Mme DELPONT (AUTERIVE) pour Mme DESHURAUD (CAZES MONDENARD)  
M. FAURE (CUMONT) pour M. BAQUE (CUMONT)  
M. MORELLINI (DUNES) pour M. DUPONT (BALIGNAC)  
M. FERAL(ESPINAS) pour M. MOLLE (ESPALAIS)  
M. DESCAZEAUX (GARGANVILLAR) pour M. QUATRE (LEOJAC)  
M. WALASZEK (GOLFECH) pour M. GUIRBAL (ESPARSAC)  
M. BERTHET (MANSONVILLE) pour M. DELACHOUX (POMMEVIC)  
M. SALITOT (MEAUZAC) pour M. PORTAL (BARRY D'ISLEMADE)  
M. MALMON (MONTASTRUC) pour M. LINTRUISEUR (MIRABEL)  
Mme BERLY (MONTAUBAN) pour M. GOURMANEL (MONCLAR DE QUERCY)  
M. LANDOU (MONTFERMIER) pour M. CRABIE (MONTALZAT)  
M. BOUISSET (MONTRICOUX) pour M. BENOIS (MONTAGUDET)  
M. BELON (PUYLAROQUE) pour M. MOURGUES (REALVILLE)  
M. MERLY (ST AMANS DU PECH) pour M. CREHEN (VALEILLES)  
M. GRILLAT (ST VINCENT D'AUTEJAC) pour M. AURIENTIS (ST AMANS DU PECH)  
Mme. TREUILHE (ST MICHEL) pour M. DABOUST (REYNIES)  
M. BOYE (ST NICOLAS DE LA GRAVE) pour M. MALLEVIALLE (ST PAUL D'ESPIS)  
M. BAYLAC (VERFEIL SUR SEYE) pour M. CANTALOUBE (VAREN)

**Membres en exercice : 195**

**Membres présents : 112**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 18**

**Assistaient également à la séance :**

M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,  
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint,  
M. FAYOL, Conseiller Collectivités territoriales GRDF  
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,  
et l'ensemble du personnel du SDE 82

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

---

Le Président rappelle que ce débat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complétées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il précise que ce rapport a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget du SDE 82, organisées autour de son activité principale, le réseau d'électrification basse tension, sans occulter les réseaux annexes, et de mettre en lumière certains éléments du bilan et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif.

Il ajoute, compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, que ce rapport s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, tout en accordant une large place aux projets de dissimulation de réseau. Ce débat porte également sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique. A ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont provisoires, notamment les enveloppes financières des programmes de travaux liées aux dotations 2019 du Facé et seront actualisées lors de la présentation du budget primitif.

Le Président procède à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et propose aux membres de l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations budgétaires qu'il vient de présenter.

### DECISION

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, prennent acte des orientations budgétaires de l'exercice 2019 sur lesquelles ils ont eu à débattre et dont le rapport est joint en annexe.

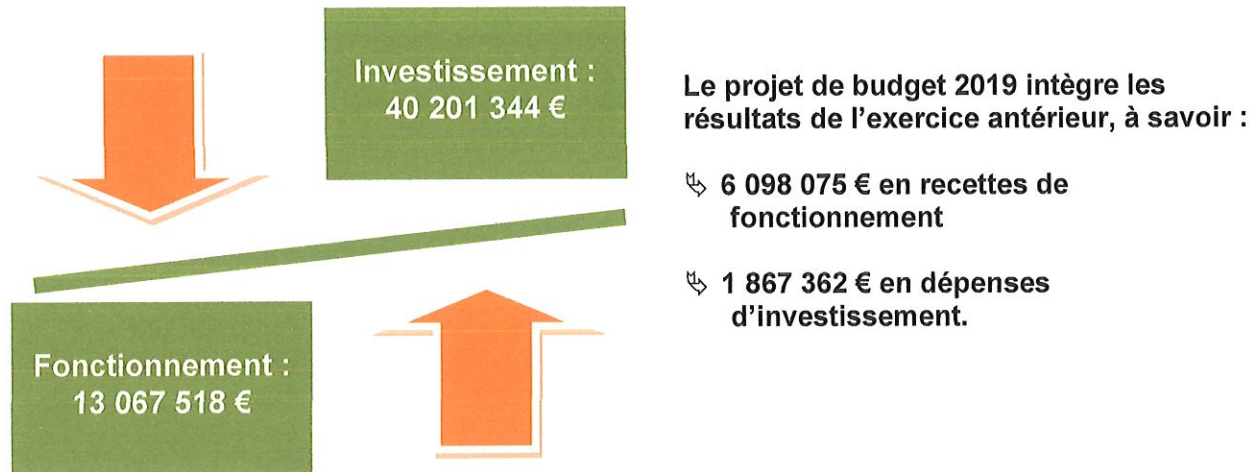
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

  
Robert DESCAZEUX

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

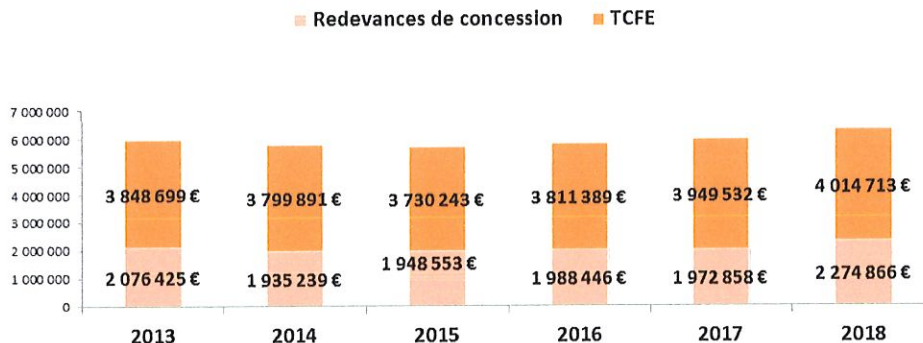
Ce débat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complétées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

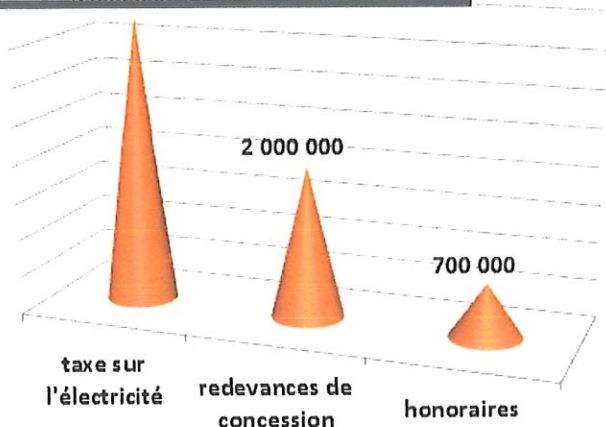
**BUDGET PREVISIONNEL :****1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement détaillée ci-après est estimée à 13 067 518 €.

**1-1 Les prévisions**↪ **Les recettes**

D'une grande stabilité au cours des derniers exercices, alimentant plus de 94% des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, la taxe sur l'électricité, les redevances de concession (dont les évolutions sont présentées ci-dessous) et les produits de services (honoraires) sont estimés à 6 500 000 €.





- ✓ En matière d'emprunt, seul subsiste le dernier contrat souscrit pour le compte des communes dans le cadre d'un préfinancement d'éclairage public. Le remboursement annuel de la part des communes concernées crée au profit du SDE une recette de 237 € en 2019.
- ✓ Le SDE 82 prévoit également de percevoir en 2019 le produit de la vente de certificats d'économie d'énergie, estimé à 380 000 €.
- ✓ Les autres recettes proviennent d'une part de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques (coût des recharges et participations communales : 23 500 €) et d'autre part de la fraction des chèques-déjeuner financée par les agents (15 000 €).
- ✓ Au niveau des opérations d'ordre, la reprise des subventions transférables (financement des IRVE par l'ADEME et les communes) génèrent une recette de 50 706 €.
- ✓ Compte tenu du besoin de financement dégagé par la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018, le résultat reporté s'élève quant à lui à 6 098 075 € (8 671 769 € en 2017).

## ↳ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont les suivantes :

- charges à caractère général : 1 587 450 €
- les achats et fournitures courants pour 111 600 €, avec une augmentation significative des consommations d'électricité en raison de la mise en service des 90 bornes de recharge pour véhicules électriques
- les charges et services extérieurs pour 1 458 050 € qui intègrent, en 2019, le financement de plusieurs projets nouveaux :
  - le marché de détection et géo référencement des réseaux d'éclairage public et de chaleur (600 000 €) associé à une prestation de contrôle "externe" de ce marché (20 000 €)
  - l'étude à réaliser dans le cadre de l'entente régionale autour de la mobilité hydrogène/GNV (50 000 €)
  - l'étude à réaliser dans le cadre du partenariat avec la DDT et son assistance juridique (150 000 €)
  - le coût du marché de supervision, exploitation et maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques (75 000 €)
  - la conception et la réalisation du site Internet, auxquelles s'ajoutent la passerelle entre le logiciel métier et le site internet et un audit des besoins en échanges dématérialisés avec les EPCI (60 000 €)
  - le coût des relevés éclairage public pour le site internet (103 000 €).
- les impôts et taxes 17 800 €.
- charges de personnel : 1 481 500 €

Le poids de la masse salariale au sein du budget reste constant, tandis que les effectifs se verront majorés de 3 créations de postes en 2019. Au-delà de l'effet induit par le Glissement Vieillesse Technicité positif (10 avancements d'échelon à cadence unique, aucun avancement de grade), les charges de personnels seront en outre affectées par la reprise en 2019 du dispositif « PPCR » (parcours professionnel, carrières et rémunérations).

➤ subventions (entretien Eclairage public, Fonds Unique habitat, ESF) : 150 500 €

➤ autres charges : 376 000 € dont 330 000 € en vue du reversement aux communes de Montech et Nègrepelisse - classées en régime urbain depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 - de 97 % du produit de la TCFE

➤ dotations aux amortissements : 763 761 €

➤ frais financiers : 166 €

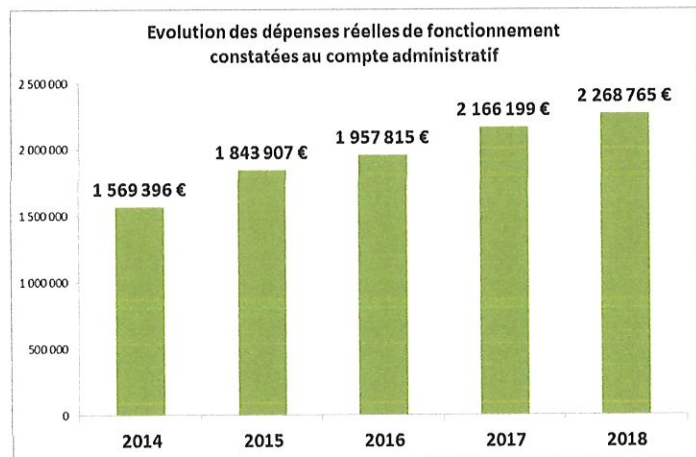
➤ virement en investissement : 5 940 589 €

Le SDE 82 est en capacité de dégager, sur sa section de fonctionnement, un montant de **crédits disponibles de 2 767 552 €**. Ces fonds inscrits au compte 657 sont destinés à couvrir la variation du besoin d'autofinancement liée à la réalisation des programmes pluriannuels en investissement

## 1-2 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement au budget primitif sont estimées à 6 363 168 €, ramenées à 3 595 616 € compte tenu des crédits disponibles pour l'autofinancement des investissements.

L'augmentation de ce poste, au stade des prévisions budgétaires, résulte de la mise en œuvre par le SDE de nouveaux partenariats et du développement de projets en faveur des communes membres (cf. les charges et services extérieurs).

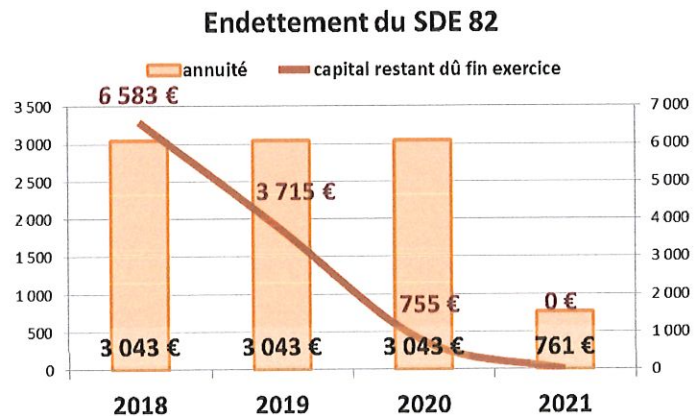


## 1-3 Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le SDE 82, au titre des emprunts passés pour le compte des communes, continue de rembourser, en 2019, une ligne d'emprunt se terminant en 2021.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'établit à 6 583 €.

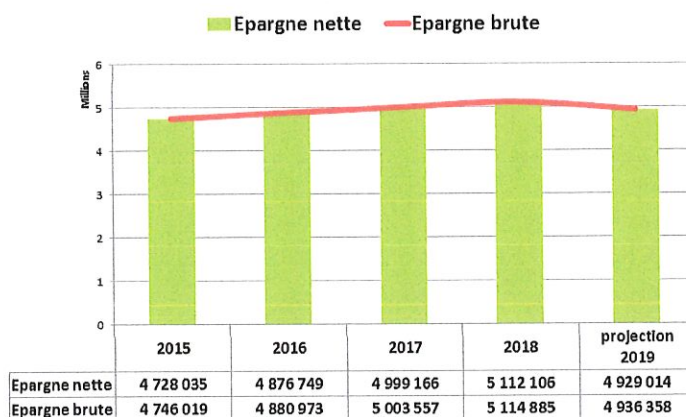
Taux d'endettement: l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement est de 0,04 %.



**1-4 Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne**

Au regard de la stabilité des dépenses et recettes de fonctionnement sur les exercices antérieurs, même si le SDE 82 s'engage dans des projets nouveaux qui impacteront ses dépenses courantes, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne en clôture de l'exercice 2019 peut être projetée ainsi :

Compte tenu du faible poids de la dette dans le budget du SDE 82, épargne brute et épargne nette sont sensiblement proches et excédentaires, confirmant la capacité de la structure à autofinancer une partie de ses investissements, notamment ses programmes pluriannuels de travaux, dont un programme destiné aux travaux de renforcement sur le réseau financé à 100 % sur fonds propres du syndicat.

**Evolution de la capacité d'autofinancement****1-5 Effectifs et charges de personnel**

Au 1er janvier 2019, le SDE 82 compte 26 agents recrutés sur des emplois permanents à temps complet, auxquels s'ajoute un agent contractuel à temps non complet (remplacement de temps partiels).

**Temps de travail :**

Le temps de travail fixé par le SDE 82 est de 35 heures hebdomadaires.

Du point de vue de l'accomplissement du temps de travail, le SDE 82, au 1er janvier 2019, a accordé à ses agents le bénéfice de temps partiels à raison de :

- 4 agents à 90%
- 2 agents à 80%.

**Evolution prévisionnelle des effectifs :**

En 2019, sont prévus 3 recrutements afin de renforcer les services : 1 au sein du service Support (pourvu au 7 janvier 2019) et 2 au sein du service Energies et transition énergétique.

Par ailleurs, 3 postes vacants sont à pourvoir.

**Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :**

Nombre d'agents sur emplois permanents  
26

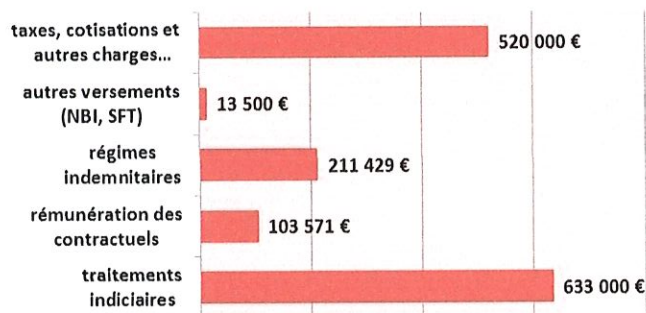
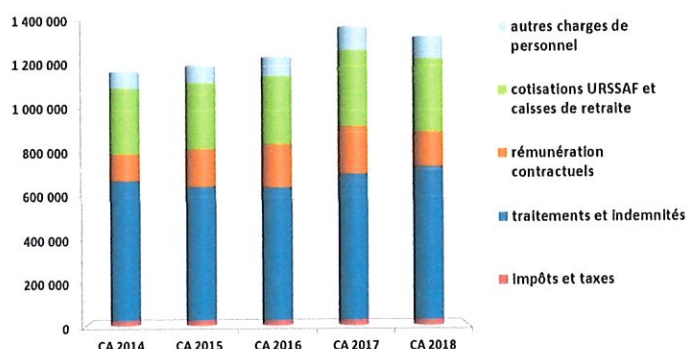
Filière administrative : 16 / technique : 10

Fonctionnaire : 23 / contractuels : 3

Catégorie : 6 A / 5 B / 15 C

Sexe : 18 femmes / 8 hommes

Moyenne d'âge des agents : 47 ans

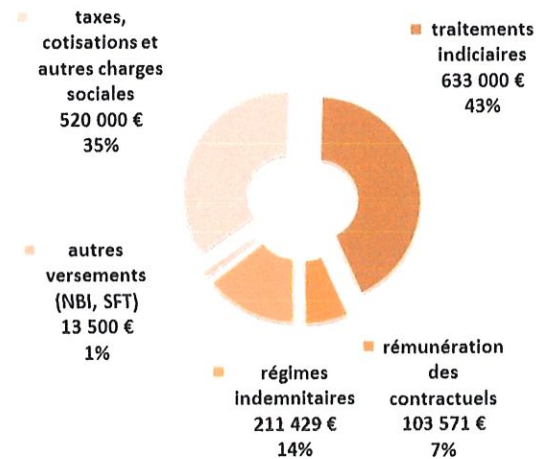
**Charges de personnel  
Prévisions budgétaires 2019****Structure des dépenses de personnel :**

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2018 : 245

Montant des bonifications indiciaires versées en 2018 :  
3 374 €

Avantages en nature accordés : le SDE 82 possède un parc de 9 véhicules, dont un véhicule de fonction (montant de l'avantage en nature déclaré en 2018 : 2 709 €) et huit véhicules de service qui sont mis à disposition des agents dans le cadre restrictif de l'exercice de leurs missions.

### Charges de personnel Prévisions budgétaires 2019



Pour mémoire, les autres charges de personnel comprennent, outre les charges patronales, assurance du personnel et médecine du travail, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents, les titres de restauration et la cotisation au CNAS.

### Evolution des dépenses de personnel :

Comptes administratifs	2015	2016	2017	2018
Charges de personnel (chapitre 012)	1 207 653	1 245 252	1 386 132	1 339 514
<b>Part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement</b>	65%	64%	64%	59%

Entre 2017 et 2018, les charges de personnel diminuent :  
- en montant de 46 618 €  
- et en proportion des dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières augmentant pour leur part de 102 565 €.

### Evolution en % des dépenses de personnel :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
impôts et taxes Versement transport, cotisations FNAL, CNFPT, CDG	6%	-1%	9%	1%
traitements et indemnités	-4%	-1%	10%	5%
rémunération contractuels	41%	16%	10%	-27%
cotisations URSSAF et caisses de retraite	0%	3%	12%	-4%
autres charges de personnel	6%	9%	24%	-7%
	2%	3%	11%	-3%

En 2018, les charges de personnel connaissent une baisse due au départ d'un agent par voie de mutation et la démission du conseiller en dématérialisation, recruté en tant que contractuel (non remplacés au cours de l'année).



- impôts et taxes (taxe sur l'électricité) : 3 800 000 €
  - autres produits de gestion courante (redevances de concession) : 2 000 000 €
  - produits de services (honoraires de maîtrise d'oeuvre) : 700 000 €
  - autres produits : 418 737 €
  - opérations d'ordre : 50 706 €
  - résultat de l'exercice antérieur reporté : 6 098 075 €
- **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 13 067 518 €**

recettes de  
fonctionnementdépenses de  
fonctionnement

- charges à caractère général : 1 587 450 €
  - charges de personnel : 1 481 500 €
  - subventions : 150 500 €
  - reversement TCFE : 330 000 €
  - autres charges : 46 000 €
  - autofinancement des programmes : 2 767 552 €
  - charges financières : 166 €
  - opérations d'ordre (amortissements) : 763 761 €
  - virement à la section d'investissement : 5 940 589 €
- **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 13 067 518 €**

## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, au regard des programmes pluriannuels et des projets que le SDE entend investir – production hydroélectrique, réseaux de chaleur – est estimée à 40 201 344 €. Ce montant intègre d'une part les restes à réaliser 2018 et d'autre part, les propositions d'investissement 2019 projetées sur la base d'une reconduction des financements alloués en 2018.

### 2-1 Les restes à réaliser en dépenses 2018

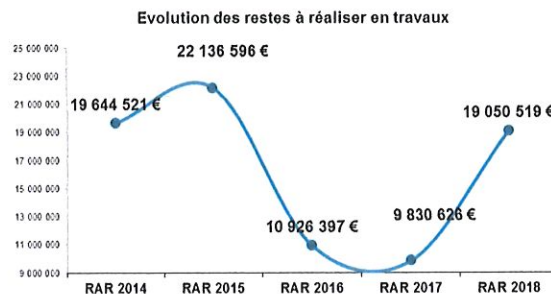
Ces restes à réaliser d'un montant de **19 763 967 €** (avec reprise des montants HT des travaux sur le réseau concédé) proviennent:

- pour 19 050 519 (96%) des travaux sur le réseau et des opérations sous mandat (éclairage public)
- pour 280 499 € du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- pour 388 009 € de subventions au titre des travaux d'éclairage public
- pour 39 765 € d'études non suivies d'exécution
- pour 5 175 € du programme équipement du SDE 82.

L'augmentation en 2019 des restes à réaliser en travaux, reportés sur le budget de l'année N+1, est la résultante directe de la suppression du dispositif des autorisations de programme et des crédits de paiement instauré à compter du budget 2016 et supprimé sur le budget 2018.

*En effet, après deux exercices, le bilan de cette gestion faisait apparaître, en raison du fractionnement des enveloppes financières déployé sur de multiples programmes, un manque de lisibilité (tant en termes de prévision et d'exécution budgétaires que de prospective financière) affectant directement la qualité du suivi financier.*

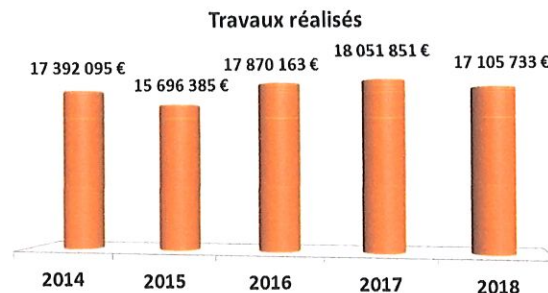
Le niveau des restes à réaliser rejoint ainsi le niveau des exercices antérieurs à 2016.



082-258200575-20190228-DGS20190228\_02-DE  
 Le niveau de réalisation des travaux en 2018 s'établit à :  
 Résultat : 17 105 733 € TTC, honoraires inclus

(-5 %).

Rétrospectivement, sur les 5 dernières années, le niveau de réalisation a évolué ainsi :



## 2-1 Les dépenses d'investissement prévisionnelles

### ↳ Les programmes de travaux

Les programmes de travaux sont estimés à **32 542 811 €**, intégrant les opérations 2019 ainsi que la réévaluation de programmes antérieurs.

A ce jour, les dotations du FACE au titre des programmes 2019 sont encore méconnues. Néanmoins, dans l'hypothèse d'une reconduction des financements alloués en 2018, le programme d'investissement, au stade du débat d'orientations budgétaires, peut être appréhendé selon les conjectures décrites ci-après, par nature de travaux (honoraires inclus).

#### Renforcements : 7 821 938 €

Ces travaux visent à l'amélioration de la qualité de la distribution, à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation.

**4 442 500 €** au titre des sous-programmes **Renforcement et Extension** de réseaux financés par le FACE

**857 526 €** au titre du programme spécifique départemental

Reconduction de l'enveloppe supplémentaire de **2 521 912 € financée sur fonds propres du SDE 82**, destinée, d'une part, à répondre à la demande forte en travaux de renforcement et, d'autre part, à pourvoir au financement de dossiers très urgents ou ceux liés à des activités.

#### Sécurisations : 3 199 998 €

Ces programmes sont exclusivement réservés aux travaux de résorptions de fils nus, dans le cadre d'actions de sécurisation.

**1 097 499 €** au titre du sous-programme **Sécurisation des réseaux fils nus** financé par le FACE

**2 102 499 €** au titre du sous-programme **Sécurisation des réseaux fils nus de faible section** financé par le FACE

#### Dissimulations : 1 389 402 €

Ces travaux visent la réduction de l'impact visuel des réseaux sur leur environnement conjuguée à la sûreté d'alimentation.

**803 181 €** au titre du sous-programme **Enfouissement** financé par le FACE

**586 221 €** dans le cadre des programmes **Environnement rural et Environnement urbain** financés par **Enedis** (article 8 du Cahier des Charges de Concession)

#### Extensions : 1 685 039 €

Financement partagé entre les communes, les particuliers et **Enedis** au titre de la part Couverte par le tarif

#### Opérations sous mandat : 1 750 000 €

**1 500 000 €** au titre des travaux d'**éclairage public**  
**150 000 €** au titre des travaux liés à la **fibres optique**  
**100 000 €** au titre des **réseaux de chaleur**

#### Autres travaux : 784 063 €

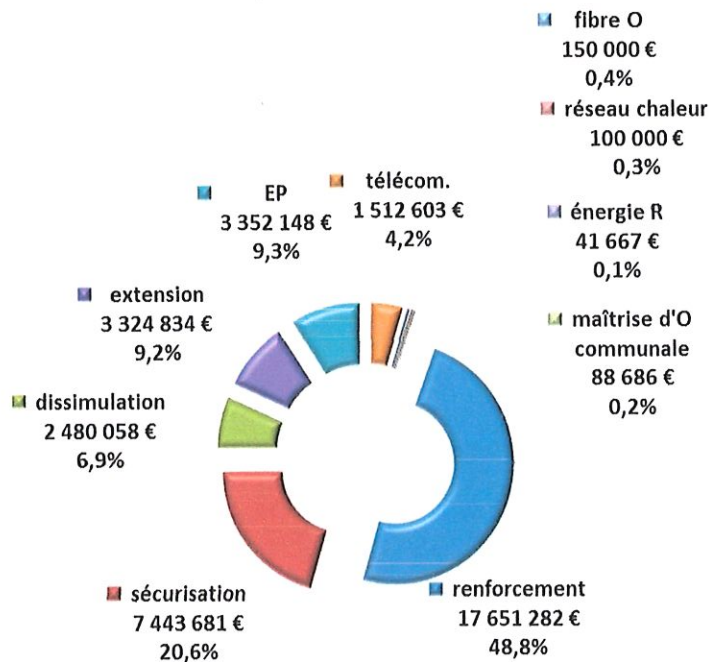
**700 000 €** pour les **réseaux de télécommunications**  
**84 063 €** pour les **travaux réalisés à la demande communale**

#### Programmes antérieurs : 464 000 €

Réévaluation des programmes antérieurs tenant compte de l'avancement financier des dossiers de travaux.

- 163 000 € en renforcement
- 17 000 € en sécurisation
- 42 000 € en dissimulation
- 42 000 € en télécommunication
- 200 000 € en éclairage public

## Budget travaux 2019



## ↳ Les autres dépenses d'investissement

Elles sont consacrées :

- aux subventions versées aux communes sur leurs travaux d'éclairage public : 1 169 009 €
- au déploiement supplémentaire de bornes de recharge pour véhicules électriques : 280 499 €
- au projet de production hydroélectrique : 250 000 €
- au programme d'équipement du SDE 82 : 115 175 €
- au crédit pour dépenses imprévues : 200 000 €
- aux études non suivies d'exécution : 89 765 €
- aux titres annulés sur exercices antérieurs : 31 000 €
- au remboursement en capital des emprunts communaux : 2 869 €
- aux opérations d'ordre (reprise sur subventions transférables) : 50 706 €.

Le solde d'exécution reporté s'élève quant à lui à 1 867 362 €.

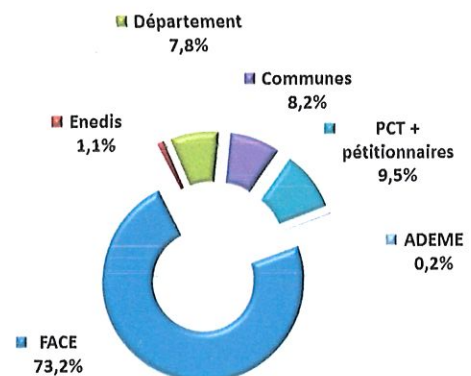
## ↳ Les sources de financement

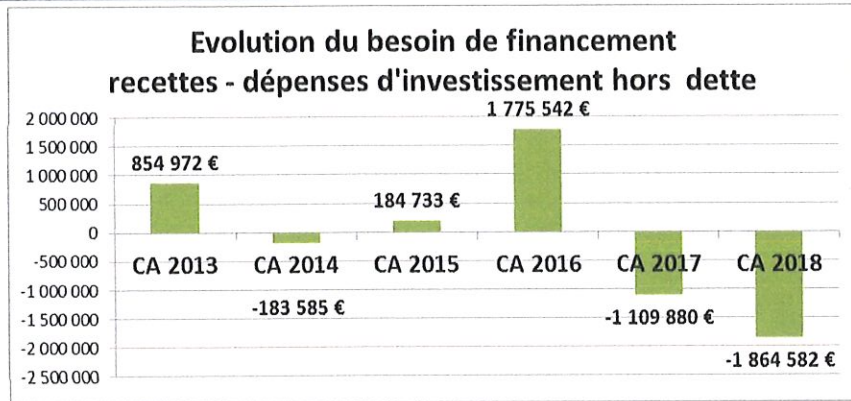
Sur ces travaux, y compris les restes à réaliser, le SDE 82 est susceptible de bénéficier de **subventions et de participations** à hauteur de **21 854 744 €** (dont 12 088 985 € de restes à réaliser), en provenance des différents financeurs institutionnels :

Les autres sources de financement se décomposent ainsi :

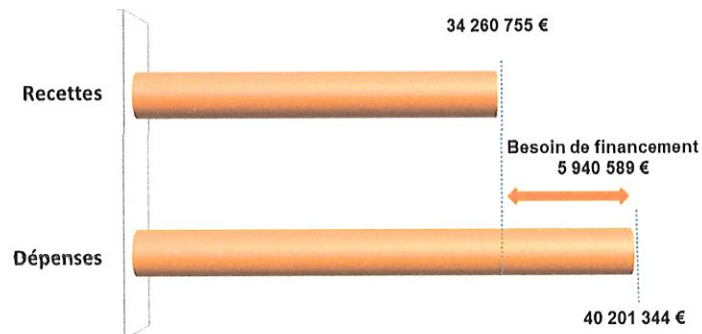
- opérations sous mandat : 4 391 430 €
- excédents de fonctionnement capitalisés : 7 051 826 €
- autres recettes, dont le FCTVA : 198 994 €
- opérations d'ordre : 763 761 €.

## Participations aux travaux 2019





Sur l'ensemble des investissements 2019, le SDE 82 apportera, par prélèvement sur la section de fonctionnement, un **financement complémentaire prévisionnel de 5 940 589 €**.



### SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### recettes d'investissement

subventions d'investissement :  
**21 854 744 €**

opérations sous mandat (travaux  
éclairage public) : **4 391 430 €**

autres recettes (dont FCTVA) :  
198 994 €

excédents de fonctionnement  
capitalisés : 7 051 826 €

opérations d'ordre : 763 761 €

virement de la section de  
fonctionnement : 5 940 589 €

**TOTAL DES RECETTES  
D'INVESTISSEMENT : 40 201 344 €**

#### dépenses d'investissement

opérations d'équipement (dont  
travaux sur les réseaux) :  
**32 542 811 €**

opérations sous mandat (éclairage  
public) : **3 602 148 €**

subventions d'équipement  
versées : 1 169 009 €

projets SDE dont IRVE & production  
hydroélectrique : 645 674 €

remboursement - dette : 2 869 €

autres dépenses (études et  
dépenses imprévues) : 320 765 €

opérations d'ordre : 50 706 €

solde d'exécution reporté :  
1 867 362 €

**TOTAL DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT : 40 201 344 €**